VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- : -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021
A 09 HEURES

- : -

COMPTE-RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le 9 avril 2021 à 9 heures. En raison des circonstances sanitaires, la séance était retransmise en direct au public sur internet et dans le hall de l'hôtel de ville accessible au public.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS
  Maire
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Huguette FATNA
- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Gérard MOISAN-GUIBERT
- Mme Patricia CONSTANTINHO
- M. Nicolas MOREAUX
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. François NIEBOJEWSKI
- Mme Liliane PETIT
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS
  Adjoints
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Margaret LANOY
- Mme Christiane ROUSSEAU
- M. Jacques MARTEL
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Michel VILAIN
- Mme Sylvie WATERLOT
- M. Hervé WALLART
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- M. Jonathan LEFORT
- Mme Stéphanie KHEDIM
- Mme Jennifer PAYEN
- M. Pierre DELAHAYE
- M. Dorian DAMIENS
- Mme Inès TAOURIT (arrivée à 9 h 05)
- Mme Marine TONDELIER
- M. Aurélien GACK
  Conseillers municipaux

ABSENTS :

- M. Philippe KUS (procuration à M. Patrick MON)
- M. Patrick PIRET

Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dorian DAMIENS est élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1) A la majorité,

AUTORISE le déclassement d'une partie de la parcelle présentée en annexe pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 2 voix défavorables (groupe minoritaire)

Arrivée de Mme Inès TAOURIT à 9h05.

2) A la majorité,

CONFIE la gestion du service public délégué du funérarium à Société des Crématoriums de France sise 150 Avenue de la Libération, 59270 Bailleul, dans les conditions prévues dans le rapport du Maire susvisé.

APPROUVE le rapport ci-annexé pour les modalités de la gestion du funérarium d'Hénin-Beaumont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public correspondante, ainsi que tout document se rapportant à cette délégation.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)

3) A l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier municipal, pour l'exercice 2020, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

4) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	Reprise résultats 2019 (a)	Résultat d'exécution 2020 (b)	Résultats de clôture 2020 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	2 569 853,52	6 240 533,49	8 810 387,01	-	8 810 387,01
Investissement	- 7 323 908,52	3 635 714,78	- 3 688 193,74	- 1 648 377,99	- 5 336 571,73
Total	**- 4 754 055,00**	**9 876 248,27**	**5 122 193,27**	**- 1 648 377,99**	**3 473 815,28**

Excédent de fonctionnement de 8 810 387.01 €
Besoin de financement des investissements de 5 336 571.73 €.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.

Le maire quitte la séance, propose M. Christopher SZCZUREK qui est désigné comme président de séance, et ne participe pas au vote.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 33 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 non-participation (M. le Maire)

5) A la majorité,

PREND ACTE de la présentation des comptes administratifs du budget principal :

SECTION	Reprise résultats 2019 (a)	Résultat d'exécution 2020 (b)	Résultats de clôture 2020 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	2 569 853,52	6 240 533,49	8 810 387,01	-	8 810 387,01
Investissement	- 7 323 908,52	3 635 714,78	- 3 688 193,74	- 1 648 377,99	- 5 336 571,73
Total	**- 4 754 055,00**	**9 876 248,27**	**5 122 193,27**	**- 1 648 377,99**	**3 473 815,28**

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable appelle de sa part ni observation ni réserve.

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

- 5 336 571.73 € à la section d'investissement par un transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement via le compte 1068 ;
- 3 473 815.28 € à conserver en section de fonctionnement comme excédent de fonctionnement reporté via le compte R002

Et de constater le déficit de la section d'investissement, comme suit :

- 3 688 193.74 € en solde d'exécution négatif reporté via le compte D001.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

6) A la majorité,

ADOPTE le budget primitif 2021 dont le vote s'est opéré par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
65	Autres charges de gestion courante	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
66	Charges financières	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
67	Charges exceptionnelles	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
68	Dotations aux provisions	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
023	Virement à la section d'investissement	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
042	Opérations de transferts entre section	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Chapitre	**Fonctionnement Recettes**	**Votes favorables**	**Votes non favorables**	**Abstentions**
013	Atténuation des charges	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
70	Produits des services, du domaine et ventes	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
73	Impôts et taxes	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
74	Dotations et participations	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
75	Autres produits de gestion courante	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
76	Produits financiers	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
77	Produits exceptionnels	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Chapitre	**INVESTISSEMENT Dépenses**	**Votes favorables**	**Votes non favorables**	**Abstentions**
16	Emprunts et dettes	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 10	Eglise	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 15	Gare/Perche	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 16	Complexe Léo Lagrange	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 17	Vidéoprotection	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 19	Réserve foncière	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 20	Eclairage public	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 21	Sport	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 22	Voirie	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)

Op 24	Culture	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 29	Bâtiments scolaires / Ecoles	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 30	Bâtiments communaux	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 31	Ville - Jardin	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 32	Propreté urbaine	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 34	Cimetières	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 35	Equipements des services municipaux	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 39	Redynamisation du centre-ville	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 40-cpte 45	Gestion des périls pour autrui	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
10	Dotations	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
041	Opérations patrimoniales	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Chapitre	**INVESTISSEMENT Recettes**	**Votes favorables**	**Votes non favorables**	**Abstentions**
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
13	Subvention d'investissement	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
16	Emprunts et dettes assimilées	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
21	Immobilisations corporelles	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
Op 40 – cpte 45	Gestion des périls pour autrui	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
021	Virement de la section de fonctionnement	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
024	Cessions d'immobilisations	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
040	Opérations d'ordre	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)
041	Opérations patrimoniales	31 (groupe de la majorité)		3 (groupe minoritaire)

RAPPELLE que le présent budget est voté après le vote du compte administratif de l'exercice 2020. Comme l'indique l'article L 2311-5 du CGCT, la balance établie après prise en charge du dernier mandat de l'exercice confirme la concordance des comptabilités et permet la reprise du résultat de clôture 2020 au budget primitif 2021.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

7) A l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition de l'exercice 2021, comme suit :

	Taux 2020 (part communale)	**Evolution** (part communale)	**Taux 2021** (part communale)	**Taux 2021** (part départementale transférée et figée)	**Taux 2021** (voté)
Taxe foncière bâti	42,16%	**-2,00%**	41,32%	22,26%	63,58%
Taxe foncière non bâti	79,73%	0,00%	79,73%	-	79,73%

PRECISE que :

- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière bâti s'élève à **18 712 866 €**
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière non bâti s'élève à **98 068 €,**

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

8) A la majorité,

DECIDE de provisionner la somme de 121 000 €.

INDIQUE que dans la mesure où la dotation aux provisions pour risques et charges de 2020 s'élevait à 129 000 €, il sera procédé à une reprise de provisions de 8 000 € au titre de l'exercice 2021 (8 000 € = 129 000 € – 121 000 €).

INDIQUE que cette reprise de provisions sera imputée sur le compte 7865.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

9) A l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances soumises par le comptable public à concurrence d'une somme totale de 5 020,46 euros, selon les listes annexées à la présente délibération.

PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2021, et que les crédits nécessaires sont prévus aux comptes 6541 et 6542 pour respectivement 932,20 et 4 097,26 euros.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10) A l'unanimité,

APPROUVE les montants attribués aux associations sportives citées ci-dessous pour l'exercice 2021 :

AS Colombophile	900,00 €
AS Lycée Darchicourt	500,00 €
AS Lycée Pasteur	500,00 €
AS Collège Gérard Philippe	500,00 €
AS Collège Jean Macé	500,00 €
AS Collège François Rabelais	500,00 €
AS Lycée Henri Senez	500,00 €
AS Kennedy Football	2 500,00 €
Badminton Club Hénin-Beaumont	3 000,00 €
Boxing Club	29 000,00 €
Carpe Diem Bowling	6 000,00 €
Cercle d'Escrime	30 000,00 €
Club Nautique	9 200,00 €
Entente Sportive Hénin-Beaumont Basket	15 000,00 €
Etoile Cycliste Héninoise	9 600,00 €
Football Club de Beaumont	4 500,00 €
Football Club Féminin	50 000,00 €
GR Héninoise	7 000,00 €
Hénin-Beaumont Pétanque	5 600,00 €
Hénin Endurance Team	30 000,00 €
Hénin Gym	98 700,00 €
Hénin Judo Ju Jit Su	25 500,00 €
Hénin Tir	2 000,00 €
La Boule Beaumontoise	2 500,00 €
La Flèche Héninoise	1 550,00 €
Les Amis de la Marche	1 500,00 €
Olympique Héninois Football	32 000,00 €
Passion Fitness	800,00 €
Stade Héninois Football	26 000,00 €
Tennis Club Héninois	19 000,00 €
UFC – Hénin-Beaumont	1 000,00 €
Les Mustangs d'Hénin-Beaumont	5 000,00 €
TOTAL	**420 850,00 €**

APPROUVE le versement en une seule fois aux associations sportives percevant un montant annuel inférieur à 23 000 € citées ci-dessous pour l'exercice 2021 :

AS Colombophile	900,00 €
AS Lycée Darchicourt	500,00 €
AS Lycée Pasteur	500,00 €
AS Collège Gérard Philippe	500,00 €
AS Collège Jean Macé	500,00 €
AS Collège François Rabelais	500,00 €
AS Lycée Henri Senez	500,00 €
AS Kennedy Football	2 500,00 €
Badminton Club Hénin-Beaumont	3 000,00 €
Carpe Diem Bowling	6 000,00 €
Club Nautique	9 200,00 €
Entente Sportive Hénin-Beaumont Basket	15 000,00 €
Etoile Cycliste Héninoise	9 600,00 €
Football Club de Beaumont	4 500,00 €

GR Héninoise	7 000,00 €
Hénin-Beaumont Pétanque	5 600,00 €
Hénin Tir	2 000,00 €
La Boule Beaumontoise	2 500,00 €
La Flèche Héninoise	1 550,00 €
Les Amis de la Marche	1 500,00 €
Passion Fitness	800,00 €
Tennis Club Héninois	19 000,00 €
UFC – Hénin-Beaumont	1 000,00 €
Les Mustangs d'Hénin-Beaumont	5000,00 €
TOTAL	**99 650,00 €**

APPROUVE le versement d'un premier acompte de 70 % du montant total des subventions attribuées aux associations sportives percevant un montant annuel supérieur ou égal à 23 000 € citées ci-dessous pour l'exercice 2021 :

	Acompte 70 %	**Solde 30 %**	**Total**
Boxing Club	20 300,00 €	8 700,00 €	29 000,00 €
Cercle d'Escrime	21 000,00 €	9 000,00 €	30 000,00 €
Football Club Féminin	35 000,00 €	15 000,00 €	50 000,00 €
Hénin Endurance Team	21 000,00 €	9 000,00 €	30 000,00 €
Hénin Gym	69 090,00 €	29 610, 00€	98 700,00 €
Hénin Judo Ju Jit Su	17 850,00 €	7 650, 00 €	25 500,00 €
Olympique Héninois Football	22 400,00 €	9 600,00 €	32 000,00 €
Stade Héninois Football	18 200,00 €	7 800,00€	26 000,00 €
TOTAL	**224 840,00 €**	**96 360,00 €**	**321 200,00 €**

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

11) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE les montants attribués aux associations locales citées ci-dessous pour l'exercice 2021 :

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANT TOTAL	THÉMATIQUES
ACCENT 9	7 000 €	CULTURE
ACDC. À LA CROISÉE DES CHEMINS	1 000 €	LOISIRS
ACED METALLIA	1 000 €	CULTURE
ADEV'ARTOIS	3 000 €	SANTÉ
ALCOOL ASSISTANCE	250 €	SANTÉ
AMICALE DES RETRAITÉS DE FAURÉCIA	400 €	RETRAITÉS
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	15 000 €	LOISIRS
AMICALE LAÏQUE D'HÉNIN-BEAUMONT	500 €	LOISIRS
CAC ESCAPADE	300 000 €	CULTURE
CLUB DE L'ÂGE D'OR	1 200 €	RETRAITÉS
ENTR'AIDANTS	3 500 €	SANTÉ
GÉNÉALOGIE DU PAS-DE-CALAIS	500 €	PATRIMOINE
HÉNIN BRIDGE CLUB	1 500 €	LOISIRS
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	495 €	ÉDUCATION
LA TOUR, PRENDS GARDE!	1 100 €	LOISIRS
LES AMIS DE HERNE	1 000 €	INTERNATIONALE
LES CRÉATIONS DE KAZ. WS	1 500 €	CULTURE
LES JARDINS HÉNINOIS	1 111 €	ENVIRONNEMENT
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500 €	ACTION SOCIALE
MÉDAILLÉS MILITAIRES 650EME SECTION	250 €	ANCIENS COMBATTANTS
POINTES ET BALLERINES	800 €	CULTURE
RENAISSANCE DES ACCORDÉONISTES	1 315 €	CULTURE
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	950 €	ÉDUCATION
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	950 €	ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR	250 €	SOLIDARITÉ
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	1 000 €	PROTECTION ANIMALE
TEMPS DE VIVRE	6 000 €	RETRAITÉS
VIE ACTIVE	2 000 €	ACTION SOCIALE
TOTAL	**356 071 €**	

AUTORISE versement en une seule fois aux associations locales percevant un montant annuel inférieur à 23 000 euros citées ci-dessous pour l'exercice 2021 :

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANT TOTAL	THÉMATIQUES
ACCENT 9	7 000 €	CULTURE
ACDC. À LA CROISÉE DES CHEMINS	1 000 €	LOISIRS
ACED METALLIA	1 000 €	CULTURE
ADEV'ARTOIS	3 000 €	SANTÉ
ALCOOL ASSISTANCE	250 €	SANTÉ
AMICALE DES RETRAITÉS DE FAURÉCIA	400 €	RETRAITÉS
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	15 000 €	LOISIRS
AMICALE LAÏQUE D'HÉNIN-BEAUMONT	500 €	LOISIRS
CLUB DE L'ÂGE D'OR	1 200 €	RETRAITÉS

ENTR'AIDANTS	3 500 €	SANTÉ
GÉNÉALOGIE DU PAS-DE-CALAIS	500 €	PATRIMOINE
HÉNIN BRIDGE CLUB	1 500 €	LOISIRS
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	495 €	ÉDUCATION
LA TOUR, PRENDS GARDE!	1 100 €	LOISIRS
LES AMIS DE HERNE	1 000 €	INTERNATIONALE
LES CRÉATIONS DE KAZ. WS	1 500 €	CULTURE
LES JARDINS HÉNINOIS	1 111 €	ENVIRONNEMENT
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500 €	ACTION SOCIALE
MÉDAILLÉS MILITAIRES 650EME SECTION	250 €	ANCIENS COMBATTANTS
POINTES ET BALLERINES	800 €	CULTURE
RENAISSANCE DES ACCORDÉONISTES	1 315 €	CULTURE
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	950 €	ÉDUCATION
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	950 €	ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR	250 €	SOLIDARITÉ
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	1 000 €	PROTECTION ANIMALE
TEMPS DE VIVRE	6 000 €	RETRAITÉS
VIE ACTIVE	2 000 €	ACTION SOCIALE
TOTAL	**56 071 €**	

APPROUVE le versement d'un premier acompte de 70% du montant total des subventions attribuées aux associations locales percevant un montant annuel supérieur ou égal à 23 000 euros citées ci-dessous pour l'exercice 2021 :

	Acompte 70%	**Solde 30%**	**TOTAL**
CAC ESCAPADE	**210 000,00 €**	**90 000,00 €**	**300 000,00 €**

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 32 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 2 non participations au vote (M. Steeve BRIOIS et Mme Marie-Claire DURIEZ)

12) A l'unanimité,

APPROUVE le dispositif présenté.

OCTROIE une subvention de 2 000 euros à l'Association pour la Gestion des Initiatives des Habitants.

13) A l'unanimité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur l'extension de la compétence aménagement de l'espace de la Communauté d'agglomération d'Henin Carvin (CAHC) au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

14) A la majorité,

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive de groupement de commande annexée et tous documents y afférent.

PRECISE que la commune sera chef de file de la procédure pour le compte des autres acheteurs.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

M. le Maire propose un amendement à l'article 2 de la délibération relative au multi-accueil – choix du mode de gestion de la crèche et du relais enfant parent – pour approuver la durée de la concession fixée à 5 ans à compter du 1er septembre 2021 ou au jour de la notification du contrat.

15) A la majorité,

APPROUVE le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion de la crèche des Petits Matelots et du Relais Enfant Parent.

APPROUVE la durée de concession fixée à 5 ans, à compter du 1er septembre 2021 ou de la date de notification du contrat.

CHARGE Monsieur le Maire, exécutif de la collectivité, de la poursuite de la procédure suivant les dispositions de la Loi de 1993 dite « Loi Sapin » et aux dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Constituer le dossier de consultation et faire publier l'avis de concession ;
- Saisir la commission de Délégation de Service Public, amenée à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à émettre son avis sur les offres reçues ;
- Négocier les offres avec le ou les soumissionnaires, dans le respect des principes d'égal accès des concurrents à la commande publique, selon les dispositions qui seront fixées dans le règlement de consultation ;
- Procéder à la mise au point du contrat et établir le rapport exposant les motifs du choix du soumissionnaire retenu et l'économie générale du contrat
- Soumettre ce rapport, le projet de contrat et le règlement de service à l'assemblée délibérante 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'assemblée délibérante chargée de se prononcer sur l'attribution dudit contrat ;
- Veiller à la conformité de la procédure au regard de la réglementation en vigueur et notamment s'assurer qu'un délai minimum de deux mois entre la première saisine de la commission de délégation de service public et l'attribution par le

Conseil Municipal soit respecté ;

- Informer les candidats et les soumissionnaires évincés ;
- Notifier le marché au candidat retenu dans le respect de la décision du Conseil Municipal et faire procéder aux transmissions et publications réglementaires.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES TRAVAUX ET DE LA SECURITE

16) A l'unanimité,

FIXE la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 % et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant à la convention.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17) A l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune d'Hénin-Beaumont au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) Pas de Calais, et **APPROUVE** les statuts tels que figurant en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération et à renouveler cette adhésion.

AUTORISE le versement de la cotisation au CDOS 62 d'un montant de 1 000€ correspondant aux frais annuels de cotisations pour l'adhésion 2021.

RAPPELLE que la dépense d'un montant de 1 000€ (mille euros) sera imputée sur le budget de la Ville au compte 6281 (cotisations et concours divers).

18) A l'unanimité,

INSTITUE le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, dans le périmètre délimité de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, et du rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat à l'intérieur de ce périmètre.

PREND ACTE, des avis favorables consultatifs, de la chambre de commerce et d'industrie de l'Artois, et de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France.

AFFICHE la présente délibération en mairie durant un mois, étant précisé qu'une mention de cet affichage sera, en outre, insérée dans deux journaux diffusés dans le département, conformément aux dispositions de l'article R. 211-2 du code de l'urbanisme.

PUBLIE la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

TRANSMET la présente délibération au Préfet du département du Pas-de-Calais.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

19) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 80 Avenue des Déportés à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

20) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 180 Avenue des Déportés à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

21) A l'unanimité,

DONNE un accord de principe, au Centre Communal d'Action Sociale d'Hénin-Beaumont, pour la cession de l'immeuble situé au 25 rue Marc Sangnier, cadastré section BM n°s 324, 721 et 737 pour 62 m² d'après cadastre ; sachant que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

22) A l'unanimité,

APPROUVE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal dans le domaine privé de la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 416, sise Boulevard Albert Schweitzer comme reprise au plan ci-joint et dont la superficie exacte sera déterminée après arpentage.

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

RAPPELLE que la partie de la parcelle AR n° 416 toujours affectée à un usage public, notamment le petit parking et l'arrêt de bus longeant le boulevard Schweitzer reste classée dans le domaine public.

23) A l'unanimité,

APPROUVE la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section AN n°s 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, et 996 pour une superficie totale de 3 852 m² d'après arpentage, et des terrains cadastrés section AN n°s 978 et 984 pour une superficie totale de 123 m², situés rue Jean Domagalla.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

24) A l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n° 2020-98 en date du 9 octobre 2020, concernant l'échange de terrains entre la ville d'Hénin-Beaumont avec Pas-de-Calais Habitat situés rue Jean Domagalla.

CONSTATE la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section AN n°s 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, et 996 pour une superficie totale de 3 852 m² d'après arpentage, et des terrains cadastrés section AN n°s 978 et 984 pour une superficie totale de 123 m², situés rue Jean Domagalla,

APPROUVE le principe de l'échange de terrains entre la ville d'Hénin-Beaumont avec Pas-de-Calais Habitat, des parcelles cadastrées section AN n°s 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, et 996 pour une superficie totale de 3 852 m² d'après arpentage, et des terrains cadastrés section AN n° 978 et 984 pour une superficie totale de 123 m², situés rue Jean Domagalla, à titre gratuit.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée, près de Maître Delphine BAILLEUX – notaire associé à Hénin-Beaumont, et de Maître Gérard BAILLET – notaire associé à Arras. Sachant que tous les frais inhérents à cet échange seront à la charge de Pas-de-Calais Habitat.

25) A l'unanimité,

CEDE, à Monsieur Maxime BATAILLE et Madame Joy PACHNIK, une partie de la parcelle communale sise Boulevard Charles Fontaine, cadastrée section AE n° 307 pour une superficie d'environ 663,58 m², afin d'agrandir leur propriété, au prix de 6 500,00 euros ; sachant que la superficie exacte de cession sera déterminée par arpentage, et que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes les démarches qui s'avéreraient nécessaires en cas de non-paiement du prix.

26) A l'unanimité,

DONNE un accord de principe, la société de pompes funèbres « MEGAROC DIFFUSION », de Noyelles-Godault, représentée par Monsieur Xavier HERAUT, pour son projet d'extension de chambre funéraire comprenant 6 salons, à l'adresse située au 99 rue de l'Abbaye.

M. LAURENT BRICE PRESENTE SA MOTION RELATIVE : OUI A LA FABRICATION DE MOTEURS SUR LE SITE DE DOUVRIN, ET NON LA DELOCALISATION EN HONGRIE.

27) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPORTE son total soutien aux salariés de l'usine PSA Douvrin ainsi qu'à leurs familles. **EXIGE** de la direction du groupe PSA Douvrin de respecter ses engagements envers les salariés de l'usine de Douvrin. **SOUHAITE** le maintien des productions à Douvrin pour préparer la transition énergétique et ne laisser aucun des salariés sur le carreau. **DEMANDE** aux pouvoirs publics de conditionner les subventions à ces entreprises au maintien de l'emploi en France.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 non-participations (groupe minoritaire)

M. AURELIEN GACK POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPONSE EST APPORTEE EN SEANCE.

MME INES TAOURIT POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPONSE EST APPORTEE EN SEANCE.

MME MARINE TONDELIER POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPONSE EST APPORTEE EN SEANCE.

M. le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'il sera mis fin au détachement sur emploi fonctionnel de M. Bruno RIBLE comme directeur des services techniques.

M. le Maire clôt la séance à 12 h 30.

AFFICHE ET PUBLIE LE 16 AVRIL 2021 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. Steeve BRIOIS

MAIRIE D'HÉNIN-BEAUMONT
1, place Jean Jaurès

Maire d'Hénin-Beaumont